

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION (PAR TELECONFERENCE) DU BUREAU DIRECTEUR DU 9 JANVIER 2019

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

## **Membres présents par téléconférence (5)**

Michel EDIAR (Président)  
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)  
Valérie BERGER-CAPBERN (partiellement)  
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)  
Thierry VERMEERSCH

## **Membre excusé et pouvoir (1)**

Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), pouvoir à Thierry VERMEERSCH

## **Membres absent (1)**

Mathieu LEMERCIER (Trésorier)

## **Membre de droit (1)**

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

## **Le Président ouvre la séance à 18h00**

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

### **1. Approbation du compte-rendu**

Le compte-rendu du BD du 07/12/2018 est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, suite à la réception de la candidature du club Vikazim (1408NM) à l'organisation de la finale du trophée national des courses d'orientation multisport, sa sélection par la sous-commission adhoc (cf. PV reçu à la FFCO le 13 décembre dernier), le bureau directeur fédéral a pris la décision par vote électronique clos le 17 décembre 2018 d'attribuer cette finale au Club Vikazim pour une manifestation organisée le 7 et 8 septembre 2019.

Le bureau demande également à la sous-commission de faire le point sur le calendrier des courses labellisées.

### **2. Activités du Président :**

- 08/12/2018 : Réunion du Comité Directeur FFCO à Paris (75)
- 19/12/2018 : Séance de travail avec le DTN et le Secrétaire Général à Paris (75)
- 07/01/2019 : Rendez-vous avec la directrice de l'UNSS à Paris (75)

### **3. Assemblées générales des Ligues**

Le Président fait part au Bureau Directeur de son impossibilité à se rendre aux Assemblées Générales des ligues Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes comme prévu initialement, mais qu'il pourra être présent à celle de l'Ile-de-France. Puis, il est décidé de faire le point avec le secrétariat pour les dates des Assemblées Générales qui manquaient, ainsi qu'un rappel pour la date retenue par la Ligue Occitanie, non encore transmise à la FFCO à ce jour.

### **4. COMOF : Strategic Directions 2019/2022**

Le Président informe le Bureau Directeur sur le plan d'actions 2019/2022 du COMOF pour avis. Après discussions, le Bureau Directeur souligne qu'il n'a pas d'objections sur les Strategic Directions du COMOF.

### **5. Demande de convention de membre associé de Christine VERDEIL**

Le Président présente au Bureau Directeur la demande de convention de membre associé de Christine VERDEIL avec ses différents objectifs et propose au Bureau Directeur d'approuver la signature de cette convention. Le Bureau Directeur valide celle-ci à l'unanimité.



## 6. CNOSF : Label Génération 24

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception d'un courrier du CNOSF concernant le Label Génération 24 qui vise à développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Le Bureau Directeur en prend note et décide de répondre favorablement aux sollicitations qui pourraient émaner du monde scolaire dans ce cadre.

## 7. Enquête CNOSF : consultation sur l'état des lieux des fédérations en matière de développement

Le Président informe le Bureau Directeur de la consultation du CNOSF sur l'état des lieux des fédérations en matière de développement, à renvoyer pour le 17 janvier. Le Secrétaire Général se propose de compléter ce document et de le renvoyer. Le Bureau Directeur en prend note.

## 8. Validation des montées/descentes CFC 2019

Le Secrétaire Général présente au Bureau Directeur les différentes descentes au CFC 2019 pour non-respect des critères écoles de CO ou experts. Après consultation des différentes données établies par la Commission et discussions, le Bureau Directeur décide d'appliquer les textes en vigueur pour cette validation montées/descentes donnée par la Commission.

## 9. Décisions financières :

- **Balises de couleur/préparation du document**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur des deux offres reçues pour établir le questionnaire de passage des balises de couleur. Après analyse, le Bureau Directeur valide l'offre la moins onéreuse, celle d'Olivier THOMAS.

- **Devis rétroprojecteur bureau DTN**

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception d'un devis pour l'achat et l'installation d'un rétroprojecteur dans le bureau du DTN. Le Bureau Directeur décide d'ajourner cette décision, afin d'obtenir un deuxième devis auprès d'un autre fournisseur.

- **Impression support des titres de participation**

Le Secrétaire Général soumet au Bureau Directeur les trois devis reçus pour l'impression des titres de participation (Pour 10 000 exemplaires, Fournisseur A = 1210 euros, Fournisseur B = 861,60 euros et Fournisseur C = 775,20 euros). Après analyse, le Bureau Directeur valide le devis le moins cher, celui du fournisseur C.

- **Aides aux jeunes animateurs et traceurs**

Le Secrétaire Général propose au Bureau Directeur de renouveler pour 2019 le fait que l'on récompense les nouveaux jeunes animateurs ou traceurs. Le Bureau Directeur valide cette aide dans le même budget que l'an dernier, de l'ordre de 150 euros.

## 10. Point sur le retrait de la candidature CNE et Championnat de France de Sprint 2020

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur du désistement de la candidature CNE et Championnat de France de Sprint 2020, motivée par un manque de retours positifs des collectivités territoriales sollicitées permettant l'action. Le Bureau Directeur en prend acte, mais reporte le traitement de ce point au prochain Comité Directeur.

## 11. Relevé de décisions de demande de dérogation

Le Bureau Directeur décide de faire apparaître systématiquement au compte-rendu le relevé de décisions concernant les demandes de dérogation :

- Demande de dérogation de Mickaël BLANCHARD, concernant la possibilité de courir le championnat de ligue moyenne distance dans une autre ligue que sa ligue d'appartenance. Cette demande a été refusée, ce type de demande relevant des différents quotas ligue.
- Demande de dérogation d'Olivier BENEVELLO, concernant le respect des critères relatifs au maintien en nationale 2 pour le CFC 2019. Cette demande a été refusée, aucune demande de VAE n'ayant été reçue au siège.



**19h55** : Valérie BERGER-CAPBERN rejoint la réunion par téléconférence

#### **DTN : Point sur le bilan de la Convention d'objectifs**

Le DTN fait le point sur le bilan de la Convention d'objectifs et informe le Bureau Directeur que le Ministère a demandé la mise en place d'indicateurs plus globaux. Le Bureau Directeur donne quitus au DTN pour élaborer cette simplification.

Le DTN informe également qu'au vu de la date de mise en place de la Convention d'objectifs pour 2018 le Ministère est conscient que certaines actions seront décalées. C'est par exemple le cas concernant la formation où les premières analyses menées en concertation avec la commission Formation montrent qu'il sera difficile de mener à bien le chantier E-Learning. Il est donc proposé de donner la priorité à l'actualisation du contenu pédagogique des formations régionales. Le Bureau Directeur donne son accord.

#### **12. Décision financière**

- **aide aux WOD 2019**

Valérie BERGER-CAPBERN explique les récompenses qui ont été distribuées l'an dernier pour les WOD et sollicite le Bureau Directeur pour proposer de nouveau des récompenses cette année. Le Bureau Directeur acte donc 1 000 euros de récompenses en bons d'achat, en ciblant ceux-ci pour de l'achat de matériel club, et des dépenses moindres en goodies, par souci d'une attention au recyclage et au prix.

Fin de réunion à 20h40

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

